

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs—Verdun

Le 18 avril 2023, à 19h30



Pour participer à votre assemblée générale annuelle, vous pouvez :

vous rendre au : Restaurant Crescendo, 5150, boulevard Lasalle, Verdun ¹

ou

assister virtuellement à l'adresse suivante : <https://www.desjardins.com/caisse-ile-soeurs-verdun>

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode hybride**, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle pour **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la caisse* de manière à augmenter progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de neuf (9) à onze (11) de la façon suivante :
 - de neuf (9) à dix (10) à partir de la date de l'assemblée générale annuelle 2024;
 - de dix (10) à onze (11) à partir de la date de l'assemblée générale annuelle 2025.
- Adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse*. L'adoption de ce règlement est nécessaire suivant la modification du *Règlement intérieur de la caisse* visant à augmenter le nombre d'administrateurs au conseil d'administration afin que la règle selon laquelle un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé annuellement, soit respectée à la suite de cette modification.

Ces modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture



Élection au conseil d'administration

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse dont 3 postes d'une durée de 3 ans et un poste d'une durée de 2 ans. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 6 février 2023, à 17h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration :

BERRAIS-SANCHEZ, Aziza

PEFFERKORN, Laurent

BOUCHER, Éric

RICART, Philippe

BOURQUE, Alain

TOUATI, Isabelle

D'AMBOISE, Claude

WASILKOWSKI, Catherine

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : <https://www.desjardins.com/caisse-ile-soeurs-verdun> ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 29 mars 2023

Kathie Cimon, secrétaire-adjoint

1- Les recommandations sanitaires en vigueur lors de la tenue de l'assemblée devront être respectées. Dans le cas où il ne serait pas recommandé de vous accueillir en salle, l'événement deviendrait entièrement virtuel.